

SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND

Le Mot du Maire

L'année 2022 a déjà 3 mois... le temps passe si vite
Votre bulletin municipal a lui aussi subi ce contexte si particulier et difficile, Il revient :

- au moment où :

Les masques tombent ! Optimisme : Enfin des sourires.

- au moment où :

Les masques tombent / Catastrophe : Douleur en Ukraine.

- au moment où :

S'annoncent les élections présidentielles : Les masques peuvent-ils tomber ?

- au moment où :

Nous travaillons à l'élaboration du budget, nous n'avons pas laissé tomber notre mission d'élus. Les résultats de clôture 2021 démontrent notre volonté de maîtriser nos dépenses tout en améliorant votre bien-vivre à Saint Sauveur de Puynormand, ils témoignent d'une gestion rigoureuse.

- et au moment où :

Se profilent la douceur printanière et les jours ensoleillés si bénéfiques pour notre moral.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Page 2

L'Équipe municipale

Page 4

État civil

Page 5

Nos cantonniers

Page 8-9

Travaux communaux-École

Page 10

Nos associations

Page 14

Infos diverses

**Le Maire,
Gérard MOULINIER**

Bulletin n°1

2022

BIENVENUE Á TOUS LES NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



De gauche à droite : Mme VIALE Anne Marie, M. MOULINIER Gérard (Maire), Mme DAUNIS Sandrine, M. DUBET Jean Pierre (1^{er} adjoint), Mme CADOT Martine, M.LOUIS Fabrice, Mme TERRIEN Dominique (3^{ème} adjointe), M. GRELAUD Jean Frédéric, M BOURDONCLE Denis, M. DOLE Franck, M. MICOINE Claude (2^{ème} adjoint),.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

2018

DUQUENOY Baptiste né le 5 octobre
LARROCHE Manoa née le 20 septembre
LUCCO Lény né le 25 juillet
PERIEAU Julia née le 17 avril
THETIOT Adrien née le 1^{er} décembre



2019

BOUTBAIK Mennel né le 15 avril

2020

CORBRET Shaily née le 13 janvier
BOURDACHE Celia né le 17 juin
RAFFOLT Maëlya née le 20 décembre

2021

CHARRON BARBIAN Albin né le 26 avril
EYHERAMONO TEXIER Charlotte née le 20 septembre
AUDUBERT Ninon né le 21 septembre

ÉTAT CIVIL (suite)

MARIAGES



2018

Pascal FRANCOIS et Laurine GAILLARD mariés le 11 août

DÉCÈS :

nous ont quittés en

2018

Michel CARON décédé le 19 janvier

Noël BÉCUE décédé le 20 août

Fernand CHAUSSADAS décédé le 25 août



2019

PELISSIER Pierre décédé le 12 janvier

DAUNIS Jean-Claude décédé le 30 janvier

DELPORTE Micheline décédée le 1^{er} décembre

2020

POURTEAU Michel décédé le 19 février

2021

CHAUSSADAS Jean décédé le 31 décembre

BONNE RETRAITE Jean-Michel



C'est en plein confinement le 1^{er} novembre 2020 que notre cher Jean Michel a fait valoir son droit, après trente-quatre années passées au service de la municipalité, à une retraite bien méritée. Entré le 1^{er} mars 1986 par délibération du conseil municipal présidé par l'édile Madame MAGE, comme ouvrier d'entretien de la voirie publique, promu adjoint technique de 1^{ère} classe le 1^{er} janvier 2012, puis adjoint technique principal de 1^{ère} classe le 1^{er} janvier 2017 et agent de maîtrise le 1^{er} juillet 2019.

BIENVENUE Éric

Après le départ de Jean Michel, nous avons procédé à un appel à candidature pour effectuer son remplacement. Une quarantaine de candidatures est arrivée en Mairie. Après une première sélection effectuée par la commission adéquate (certaines candidatures étaient vraiment non appropriées), dix candidats ont été sélectionnés et reçus par la commission afin de faire un choix définitif.

Le candidat retenu pour la place à pourvoir a été M. LIECHTI Eric qui occupe le poste depuis un peu plus d'une année par voie de mutation



BONNE RETRAITE CHANTAL



Quand on voit cette photo, nous pensons qu'il était temps que Chantal fasse valoir son droit à la retraite. Depuis l'été 2018, elle participait aux travaux communaux en temps qu'employée en contrat aidé. Son dynamisme et sa convivialité avaient un effet bénéfique sur l'ensemble du personnel.

Bonne retraite Chantal et nous espérons te revoir bientôt.

MATÉRIEL COMMUNAL

Comme le personnel, le matériel lui aussi s'essouffle. Après vingt-huit ans d'activités notre tracteur présentait des signes importants de fatigue. La consommation importante d'huile l'a fait glisser vers la retraite.

Après un appel d'offre qui aura reçu une réponse de la part de trois entreprises, les critères choisis par le conseil municipal ont précisé le choix de la société CHAMBON pour la fourniture de notre nouveau matériel.



TRAVAUX COMMUNAUX

Fleurissement



Si pour un chanteur renommé l'important c'est la rose, pour l'ensemble des élus, la qualité de l'environnement communal est primordial.

Aussi nous félicitons le personnel communal dans son implication pour faire de notre petit village un espace de détente agréable à visiter. Tout cela nous permet de garder notre fleur.

Quand la forêt arrive aux portes de l'école, même les champignons sont heureux d'apprendre à lire. -Signé La Bruyère-



L'ÉCOLE



Les enfants de l'école maternelle confectionnent une boîte à livres qui est mise à la disposition de tous à proximité de l'école. Dans un même élan ils ont aussi réalisé un hôtel à insectes. Bravo à l'équipe des assistantes maternelles qui ont accompagné ces magnifiques constructions.



NOS ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AMITIE

Chers Adhérent(es) et Ami(es),

En ma qualité de Présidente du Club de l'Amitié, responsable du bien-être de mes adhérents, nos réunions du jeudi après-midi ont été stoppées à l'unanimité, et ce notamment depuis le 10 septembre 2021 de manière officielle.

Nous reprendrons nos activités quand nous aurons la joie d'être enfin débarrassés de ce virus guerrier !

Soyez assurés que nous avons du financement pour fêter ensemble nos retrouvailles.

Tous mes vœux de santé vous accompagnent.

A très bientôt, très amicalement.

CLUB RANDONNEES LES MARMOTTES

La composition du bureau pour la campagne 2022 -2023

Présidente : CONESA Bernadette

Secrétaire : BARRAT Josette

Trésorier : MICOINE Claude

Coût de l'adhésion pour 2022 est de 14 €, nous avons soixante-deux adhérents.

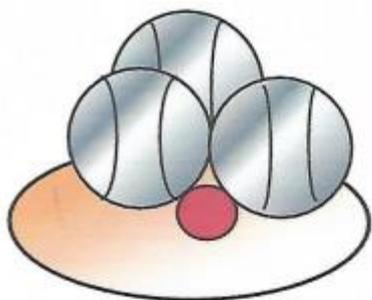
Les sorties sont le mardi après-midi de 14 à 16 heures, et le jeudi de 9 à 11 heures.

A partir du 15 avril le mardi passe de 9 à 11 heures.

Si vous êtes intéressé rejoignez-nous sur le parking de la mairie.

Le voyage 2021 était en Normandie. Cette année il sera en Ardèche du 25 juin au 02 juillet 2022

ASSOCIATION PÉTANQUE ET LOISIRS



Association Pétanque et Loisirs de St Sauveur de Puynormand

L'Association Pétanque et Loisirs, vous invite
le Samedi : 26 MARS 2022 à partir de 13H45
au terrain de boules pour son 1^{er} concours de l'année.
Lancer du but à 14 H 30.

Le Bureau

ADHESION POUR 2022

St Sauveurois



cochez	catégorie	montant
	De 10 à 15 ans	8.00 €
	Adulte	15.00 €
	Mr et Mme	24.00 €

Autres communes



cochez	catégorie	montant
	De 10 à 15 ans	12.00 €
	Adulte	20.00 €
	Mr et Mme	32.00 €

Mise Adhérent : 7 € - Mise Non Adhérent : 10 €



CALENDRIER PETANQUE 2022

- (AI) Samedi 26 mars à 14h30 en doublette
(AI) Samedi 09 avril à 14h30 en doublette
(AI) Samedi 23 avril à 14h30 en doublette
(AI) Samedi 07 mai à 14h30 en doublette
(TC) Samedi 21 mai à 14h30 en doublette
(AI) Samedi 04 juin à 14h30 en triplette
(AI) Samedi 09 juillet à 14h30 en doublette
(AI) Samedi 30 juillet à 14h30 en doublette
(AI) Samedi 20 août à 14h30 en doublette (R)
(AI) Samedi 10 septembre à 14h30 en doublette
(TC) Samedi 24 septembre à 14h30 en doublette
(AI) Samedi 08 octobre à 14h30 en triplette
(AI) Samedi 22 octobre à 14h30 en doublette
(A) Samedi 12 novembre à 14h30 en triplette

(AI) Adhérents invités / (A) Adhérents uniquement /
(&&&) Ouvert à tous / (R) Repas / (TC) Tirage au
chapeau

**Les horaires marqués sont les horaires du lancer du But.
Début des inscriptions 45 mn avant le début des parties.
Aucune inscription une fois le lancer du but effectué.
Pour les concours avec Repas, les informations vous
seront transmises lors du précédent concours**

Adresse mail : petanquestsauveurdep@gmail.com

FÊTE AU VILLAGE

Si la crise sanitaire nous le permet, c'est avec joie que nous nous retrouverons pour une soirée « Paëlla » avec musique et feu d'artifice le SAMEDI 16 JUILLET 2022

COLIS GOURMAND

En raison de la crise épidémique qui ne cessait de croître, nous avons décidé de ne pas assurer le traditionnel repas des Aînés. Nous l'avons remplacé par des colis gourmands...



INFOS DIVERSES

Le nombre d'incivilités est en nette progression surtout concernant le dépôt sauvage d'ordures près des containers dédiés à la collecte du verre sur le parking du cimetière.

Heureusement qu'il existe des déchetteries gratuites à proximité !

Jugez par vous-même



ÉLECTIONS

Voici les dates pour les deux scrutins prévus en 2022 :

Présidentielle : le 10 et le 24 avril 2022

Horaires bureau de vote : 8 heures – **19 heures**

Législatives : le 12 et 19 juin 2022

Horaires bureau de vote : 8 heures – **18 heures**

RECENSEMENT CITOYEN

Vous allez avoir 16 ans, vous devez donc vous faire recenser dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire, il y a là une obligation légale à effectuer.

N'oublions pas qu'à partir de l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile.

Cette démarche citoyenne est nécessaire pour être autorisé à participer à la journée citoyenne, mais également, aux concours et examens publics. En cas de non recensement, chaque situation peut être régularisée jusqu'à 25 ans.

Pour être recensé, il faut le livret de famille et une pièce d'identité. Une attestation vous sera délivrée par la mairie faisant foi de votre recensement à toutes fins utiles.

DÉFIBRILLATEUR

C'est une obligation au 1^{er} janvier 2022 pour les établissements recevant du public, les élus pour se mettre en conformité avec la loi, ont équipé la commune d'un tel appareil. Ce dernier est fixé dans le hall extérieur de la salle des fêtes.



INFOS MUTUELLE

DISPOSITIF MA COMMUNE MA SANTE



Vous résidez sur la commune, depuis quelques mois, votre commune vous propose de pouvoir faire étudier votre niveau de couverture en mutuelle.

C'est simple, des plages de permanences en mairie sont prévues chaque mois, en accord avec vos élus, prenez un rendez-vous sur la plateforme au **05 64 10 00 48**, je vous recevrais dans un cadre confidentiel.

Une étude sera faite, **uniquement en fonction de vos besoins**, ce n'est pas un comparatif par rapport à ce que vous possédez déjà. Les solutions proposées sont à **tarifs règlementés avec des couvertures adaptées**.

Tout ceci sera fait dans le cadre de la convention de partenariat signé avec vos élus en respectant, je le répète, la **confidentialité de l'entretien**.

Souvent, des personnes, des personnes rencontrées ont de très faibles revenus, et, sans le savoir ou hésitant à rencontrer les services sociaux, ont droit à un accès à des solutions aidées, **contrats CSS** (Contrat Santé Solidaire) pour un coût compris entre 0 et 30€ maximum, les niveaux de couverture étant excellent.

La mise en place est très simple, si vous remplissez les conditions de ressources plafond prévues par la sécurité sociale, je vous remets un dossier (ou nous le remplissons ensemble) quelques justificatifs à produire, le tout à envoyer à la sécurité sociale. Après quelques jours, vous recevez l'accord si les conditions sont bien remplies.

N'hésitez pas à me rencontrer, une étude n'engage à aucune signature, je vous laisserai les devis, vous déciderez en toute liberté.

Dans l'attente de vous rencontrer, prenez soin de vous

Gérard FRANCOIS
Référent local Ma Commune Ma Santé



NUISANCES SONORES



Arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage Du 22 avril 2016

Comportement au domicile

Article 5 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- . les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- . les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- . les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Article 6 : les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (collier anti-aboiements).

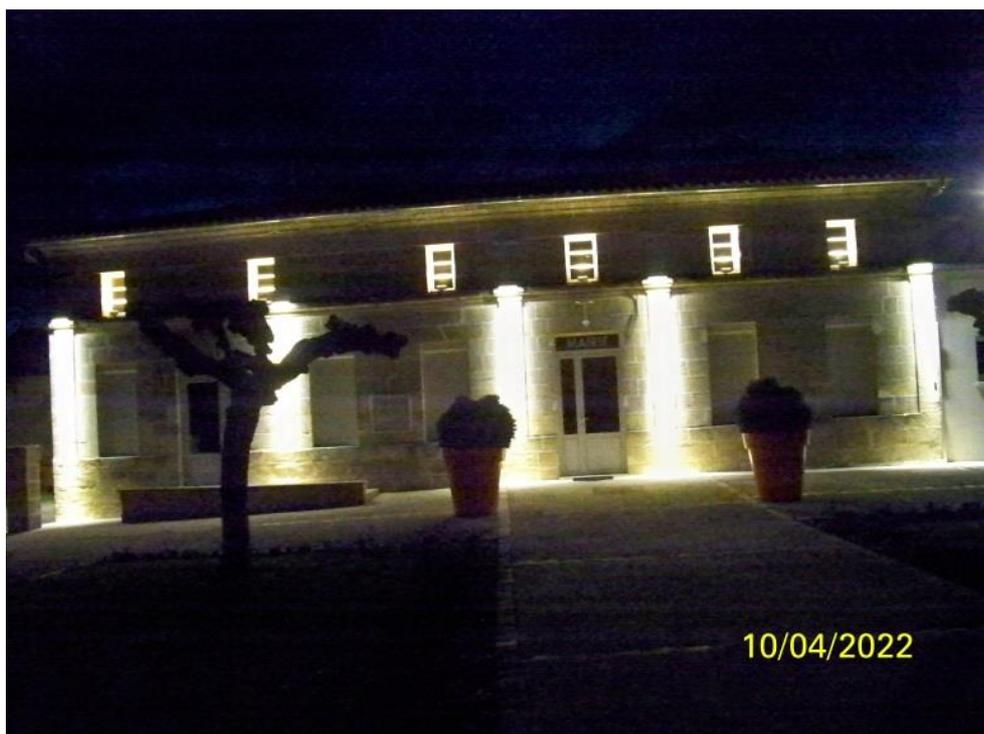
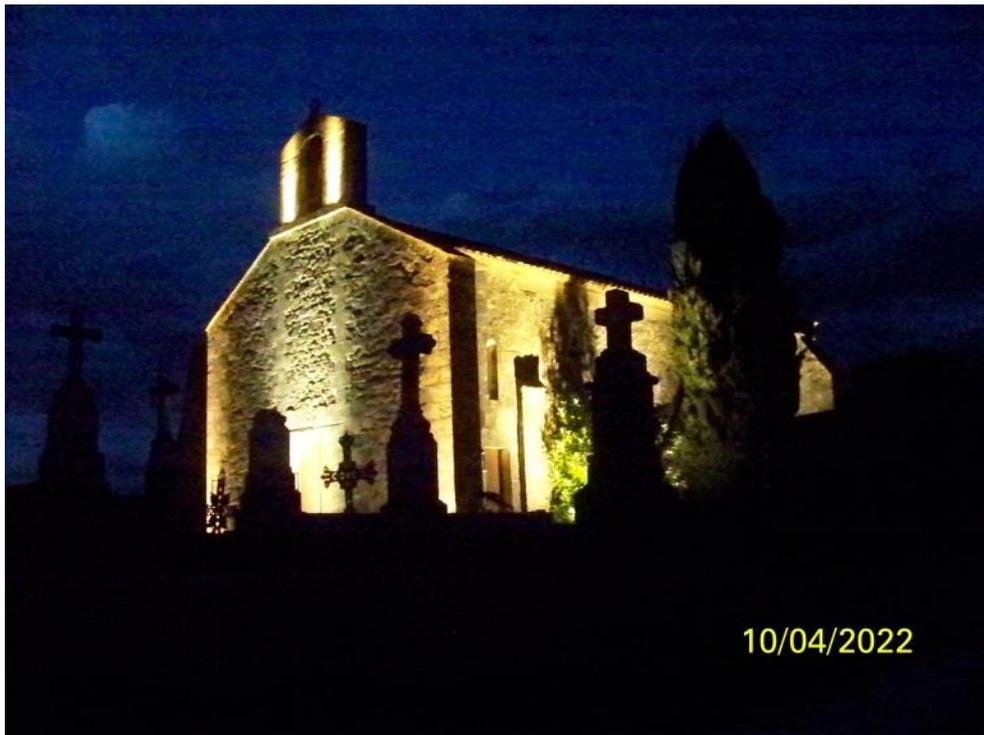
TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Type de Location	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations
Tarif Week-end	150 €	Gratuit	400 €	400 €
Caution Encaissée en cas de dégradations	500 €	500 €	500 €	500 €
Caution Encaissée en cas de nettoyage non fait	100 €	100 €	100 €	100 €

Notre volonté de maintenir les installations communales en bon état, le marquage au sol des différentes bandes du plateau d'évolution ont retrouvé toute leur jeunesse. Nous profitons de l'occasion pour informer nos concitoyens que le tennis est à disposition de tous gratuitement et peut bénéficier d'un éclairage nocturne.



Afin de valoriser le patrimoine communal, le élus ont décidé de mettre en lumière la façade de la mairie et les façades de notre belle église. Cette opération a été financée à quatre vingt pour cent par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de St Philippe d'Aiguilhe et le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.





La CALI, dans le but d’informer, avait envoyé dans chaque commune, une équipe afin de véhiculer (en tricycle) les risques que représentent un AVC.



Directeur de publication : Moulinier Gérard
Rédaction : Dubet Jean Pierre
Mise en page : Viale Anne Marie
Photographie : Micoine Claude

Ce journal est réalisé et imprimé par nos soins